

Suite à l'arrêté modificatif du calendrier scolaire 2021-2022

Le calendrier de paiement de la cantine pour l'année scolaire est le suivant :

MOIS	JOURS & DATES	NOMBRE DE JOURS DE ½ PENSION	MONTANT A PAYER
JANVIER	Le lundi 03 janvier 2022 Le jeudi 13 janvier 2022 Le mardi 25 janvier 2022	17	37.40 €
FEVRIER	Le jeudi 03 février 2022 Le jeudi 10 février 2022	14	30.80 €
MARS	Le lundi 07 mars 2022 Le mardi 15 mars 2022 Le mardi 22 mars 2022	15	33.00 €
AVRIL	Le lundi 04 avril 2022 Le lundi 25 avril 2022	11	24.20 €
MAI	Le mardi 03 mai 2022 Le jeudi 12 mai 2022 Le lundi 16 mai 2022	16	35.20 €
JUIN	Le jeudi 02 juin 2022 Le mardi 07 juin 2022	17	37.40 €

Nous vous rappelons que le paiement de la cantine se fait impérativement lors des campagnes de paiement afin d'éviter que le crédit des repas ne soit négatif entre deux périodes de paiement.

Horaire de paiement de la ½ pension : 07h00 -11h00

Libeller vos chèques à l'ordre de : Agent comptable du collège TRIANON

Paiement en ligne via le site du collège :

Cliquer sur demi-pension afin d'accéder au lien « espace numérique turbo self » et suivre la procédure, après les identifiants du code d'accès INTERNET est disponible au service Intendance